



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....33
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur le Maire

Délibération numéro :
2016/178

**Rattachement de l'Office
public de l'habitat à la
Communauté de communes
Millau grands Causses**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mardi 27 septembre 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 15 septembre 2016
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Sylvie AYOT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR »,

Vu le Code de la construction et de l'habitation pris notamment en ses articles R 421-1,

Vu les statuts de la Communauté de communes Millau grands Causses,

Vu l'avis du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de Millau,

Considérant que la loi prévoit que le rattachement à l'intercommunalité devient obligatoire à compter du 1er janvier 2017, pour les offices publics de l'habitat (OPH) dont la commune de rattachement est comprise dans le périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doté de la compétence habitat,

Considérant le choix fait par la Ville, l'OPH, la Communauté de communes Millau grands Causses de réaliser la procédure de transfert,

Considérant la nécessité une fois les délibérations du conseil d'administration de l'OPH, des conseils communautaire et municipal, de saisir le Préfet du département qui dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. DE SOLLICITER le rattachement de l'Office public de l'habitat de Millau à la Communauté de communes de Millau grands Causses,

Accusé de réception

Reçu le 27 SEP. 2016

2. D'AUTORISER la transmission du dossier au Préfet du département pour poursuivre la procédure de rattachement,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....33
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur ASSIER

Délibération numéro :
2016/179
Création d'un comité
d'éthique dans le cadre du
système de vidéoprotection
de la Ville

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mardi 27 septembre 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 15 septembre 2016.
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Sylvie AYOT pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1 ;

Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L 251-1 à L 2551 ;

Vu la délibération n° 2016/137 en date du 30 juin 2016 approuvant le règlement d'utilisation de la vidéoprotection ;

Considérant que la ville de Millau souhaite mettre en place un Comité d'éthique chargé de veiller à ce que le système de vidéoprotection, qui sera mis en place par la ville, ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales ;

Considérant que ce comité veillera au respect de l'application du règlement d'utilisation de la vidéoprotection et pourra informer les citoyens sur le fonctionnement du système de vidéoprotection de la Ville ;

Considérant que ce Comité sera composé de dix membres, à savoir :

- le Président du Comité d'éthique désigné par le Maire parmi les personnes qualifiées de la Commune,
- cinq membres du Conseil Municipal (trois élus du groupe majoritaire et un élu désigné dans chacun des deux groupes d'opposition),
- un représentant de l'association de ligue des droits de l'homme,
- un représentant de l'association d'aide aux victimes
- deux représentants des comités de quartiers,

Accusé de réception

Reçu le 27 SEP. 2016

Considérant que ce Comité se réunira deux fois par an mais pourra également se réunir à la demande du président ;
Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations à bulletin secret,
Aussi, Il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** la création du comité d'éthique dans le cadre du système de vidéoprotection de la Ville,
2. **DE DESIGNER** comme membres du comité d'éthique :
 - Monsieur Claude ASSIER, Premier adjoint,
 - Monsieur Thierry SOLIER, Conseiller municipal délégué aux associations,
 - Madame Anne GAUTRAND, Conseillère municipale,
 - Monsieur Claude ALIBERT, Conseiller municipal opposition,
 - Monsieur Philippe RAMONDENC, Conseiller municipal opposition,
3. **D'APPROUVER** le règlement d'utilisation de la vidéoprotection modifié,
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment la désignation du Président du Comité d'éthique.

**Adopté par : 34 voix pour
1 abstention
(Denis BROUGNOUNESQUE)**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

